



**Nom du projet : BioKlair®**

**Année du projet : Lauréat CIRR 2020**

**Entreprise : Eiffage Route**

**Maîtres d'ouvrage : Région AURA, mairie de Chambéry**

**Contact : Julien VAN ROMPU (julien.vanrompu@eiffage.com )**

**Mise en ligne : Octobre 2020**

## PRÉSENTATION DU PROJET :

**BIOKLAIR®** est un revêtement naturel qui met en valeur la couleur des granulats qui le composent. Il participe à la lutte contre le réchauffement climatique en remplaçant le bitume, d'origine pétrolière, par un **liant clair en partie issu de la filière végétale**. Il permet ainsi de réaliser de manière écologique tous les projets de mobilités douces :

- Voies piétonnes
- Pistes cyclables et multi-usages
- Places
- Parcs et jardins
- Aménagements de sécurité, etc.

**BIOKLAIR®** peut-être décliné en revêtement **perméable** et prévient ainsi à l'imperméabilisation des sols et contribue à préserver la ressource en eau.

Les granulats incorporés dans **BIOKLAIR®** sont choisis en fonction de leur teinte, ce qui met en valeur les ressources locales et participe à l'intégration paysagère du revêtement.

L'effet albédo obtenu grâce à des granulats clairs permet, en période de canicule, de diminuer la température des revêtements, concourant ainsi à l'**aménagement d'îlots de fraîcheur urbains**.



## EXPERIMENTATIONS / PHASES DE DEVELOPPEMENT

- **2019 : Via Rhône** (Ile du Beurre, 69)
  - ✓ Piste cyclable
  - ✓ Revêtement 0/6 perméable
  - ✓ Zone naturelle inondable au bord du Rhône
  - ✓ Couleur brun clair se confondant avec les accès au site en terre végétale
- **2020 : ZAC Vetrotex** (Chambéry, 73)
  - ✓ Démonstrateur de piste cyclable
  - ✓ Revêtement 0/6 dense
  - ✓ Couleur miel en accord avec les aménagements paysagers voisins

## RETOURS D'EXPERIENCES :

- Mise en œuvre identique à un revêtement conventionnel
- Qualité esthétique soulignée par les maîtres d'ouvrage

## L'INNOVATION :

- **Revêtement idéal pour les infrastructures dédiées aux mobilités douces (loi LOM)**
- **Lutte contre le réchauffement climatique (liant pour partie biosourcé)**
- **Revêtement clair, il contribue à atténuer le phénomène d'îlots de chaleur urbain**
- **Dans version perméable, lutte contre l'imperméabilisation des sols (loi ALUR)**